

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3767

Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "Lyon Ultra Run", pour l'organisation de la 6e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra, le vendredi 25 et le samedi 26 mai 2018 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3767 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON ULTRA RUN", POUR L'ORGANISATION DE LA 6E EDITION DE L'ULTRA BOUCLE DE LA SARRA, LE VENDREDI 25 ET LE SAMEDI 26 MAI 2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 6^e édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra », le vendredi 25 et le samedi 26 mai 2018 sur le site de la Sarra à Lyon 5^e.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et, notamment, la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

En 2017, la 5^e édition a connu une hausse de participation de 15 % et a réuni 423 coureurs (111 coureurs 6h00 solos, 39 équipes relais à 2,56 équipes pour le relais à 3 et 66 coureurs 24h00 solos).

Cette édition comportera deux épreuves :

- Une course horaire de 6 heures sur un circuit de 2 km, en solo, en relais par équipe de 2 ou par équipe de 3 coureurs, assimilable aux courses nature type trail répondant à la réglementation des courses hors stade.

- Une course horaire de 24 heures en solo, initiée en 2017 et reconduite cette année. Epreuve urbaine rappelant les épreuves estivales de montagne restant néanmoins accessible et qui offrira aux coureurs une porte d'entrée dans le monde de l'ultra endurance. Baptisée « Golden Talc » pour l'occasion, cette épreuve désormais intégrée au calendrier de l'ITRA (Association Internationale de Trail Running) a été validée comme course qualificative pour l'UTMB (Ultra-Trail du Mont Blanc).

Cette année, l'association attend 500 participants : 90 coureurs pour l'épreuve 24 heures solo, 120 pour l'épreuve 6 heures solo, 40 équipes pour l'épreuve 6 heures relais à 2 et 70 équipes pour l'épreuve relais à 3.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours, illuminé à la tombée de la nuit, empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le retour se fera par le chemin du Viaduc en passant sur la passerelle des quatre vents. Ce circuit de 2 km comporte 90 mètres de dénivelé positif. Le challenge des participants sera d'accomplir le meilleur temps pour effectuer un tour.

Pour cette 6^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'offrir aux participants une expérience sportive originale additionnant esprit d'équipe, dépassement de soi, plaisir et convivialité ;

- d'augmenter le nombre de participants ;
- de continuer à asseoir la notoriété de cette manifestation auprès du grand public ;
- de faire rayonner la ville en inscrivant une épreuve qualificative dans le calendrier sportif lyonnais.

Cette manifestation est une opportunité pour valoriser la topographie de notre territoire et des sites exceptionnels tels que la piste de la Sarra. Elle permet d'accueillir des disciplines habituellement de montagne et de proposer aux participants de découvrir Lyon autrement.

En 2017, l'association Lyon Ultra Run a reçu une subvention de 2 500 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2017/2821 du 27 mars 2017.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 3 500 euros allouée à l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 18 790 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 3 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Ultra Boucle de la Sarra », les 25 et 26 mai 2018.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT